



Service ENERGIE
Réduisez votre empreinte écologique
oooO Oooo
() ()
\' () /
\') (/

Primes 2026

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME COMMUNALE POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU PELLET

(Le dossier complet est à introduire, au plus tard le 31 décembre 2026, soit auprès du Conseiller en Energie lors des permanences hebdomadaires, soit par courrier adressé au Conseiller en Energie de la Ville de Binche, Rue Saint-Paul, 14 à 7130 Binche et porter la mention « **Dossier de demande de prime communale** », La date de la poste faisant foi, soit remis en mains propres à l'accueil du service des Travaux ou à l'accueil du Centre Administratif).

Cadre réservé à l'administration :

Date d'entrée du formulaire :

Numéro d'ordre :

Réception du dossier : Permanence / Courrier Postal / Accueil Travaux / Accueil Centre Administratif

Coordonnées du demandeur

Conformément à la loi (*), les informations que vous nous communiquez ci-dessous, sont uniquement destinées à la gestion de votre dossier de demande de prime, au sein de l'administration communale de la ville de Binche.

(*) Loi du 8 décembre 1992, relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Afin de pouvoir vous contacter lors de l'analyse de votre dossier, veuillez fournir un numéro de GSM où l'on peut vous joindre durant les horaires de bureau.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de GSM :

Adresse e-mail :

Numéro IBAN (compte bancaire) : BE

Compte ouvert au nom de :

Adresse d'installation du système de chauffage au pellet

L'installation a été réalisée à l'adresse suivante :

Documents à annexer au formulaire de demande de prime pour les systèmes de chauffage au pellet :

- ☐ Une copie de la facture d'achat et/ou d'installation du système de chauffage au pellet, émise entre le 01 juillet 2025 et le 31 décembre 2026 ;

Facture acquittée + cachet vendeur : oui / non
- ☐ Une preuve de paiement (extrait de compte, ...) ou un dossier de financement (tableau d'amortissement signé) accompagné de la preuve d'un premier paiement, si la facture n'est pas acquittée ;
- ☐ Une photographie de l'installation ;
- ☐ Une documentation technique, fournie par le vendeur ou le fabricant, ou encore provenant des informations techniques reprises dans le manuel d'utilisation du système de chauffage (puissance, volume chauffé, etc ...).

Pour bénéficier de la subvention, l'installation du système de chauffage au pellet doit avoir été réalisée sur un bâtiment résidentiel, implanté sur le territoire de l'entité de Binche.

Le nombre de primes à octroyer est limité et est déterminé par le règlement d'octroi des primes. (Consulter le Conseiller en Energie pour plus d'informations).

Le demandeur devra être domicilié à l'adresse figurant sur le formulaire de demande de prime, et une seule prime pourra être octroyée par demandeur, par adresse et par exercice budgétaire.

Les demandes de primes seront accompagnées d'une facture d'achat et/ou d'installation du système de chauffage au pellet, émise entre le 01 juillet 2025 et le 31 décembre 2026.

Le montant de la prime communale s'élève à 125 €.

Seuls les 40 premiers dossiers, complets et recevables, vérifiés par le Conseiller en Energie, se verront octroyer la prime pour l'installation du système de chauffage au pellet.

Les dossiers sont à introduire, soit auprès du Conseiller en Energie de la Ville de Binche, lors des permanences hebdomadaires, soit par courrier adressé au Conseiller en Energie de la Ville de Binche, Rue Saint-Paul, 14 à 7130 Binche et porter la mention « Dossier de demande de prime communale », soit remis en mains propres à l'accueil du service des Travaux (Péronnes-lez-Binche) ou à l'accueil du Centre Administratif (Binche).

Formulaires téléchargeables en ligne :

<http://www.binche.be/vie-communale/primes-communales/primes-energie>

Les dossiers incomplets ne seront pas traités. Tant que l'ensemble des documents requis ne seront pas en possession du demandeur, il est inutile de nous transmettre le dossier.

SIGNATURE

Le demandeur,